



## Commune de CONFIGNON

Dans sa séance du **8 mai 2018** le conseil municipal a pris la délibération suivante

### **APPROBATION DES COMPTES 2017 DE LA FONDATION DE DROIT PUBLIC COMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE A CONFIGNON**

Le Conseil municipal

#### **DECIDE**

à l'unanimité des 18 membres présents

- a) D'approuver les comptes 2017 de la Fondation de droit public communal pour la Petite enfance, s'élevant aux revenus et aux charges à **Fr. 2'488'589.57** laissant apparaître un résultat de Fr. 0.00.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2017 qui présente à l'actif et au passif un montant de **Fr. 91'729.30**.
- c) La fortune nette de la Fondation de droit public communal pour la Petite enfance s'élève au 31.12.2017 à Fr. 10'000.00.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le **25 juin 2018**.

Confignon, le 16 mai 2018

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN